

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 29 septembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Thennes sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, PATRICE-BOURDELLE Christine, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle, DEMORSY Roselyne, BLIN Monique

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 52
· dont suppléés : 2

Membres représentés : 4

Votants : 56

Date de la convocation
22 septembre 2022

Secrétaire de séance :
Michel BOUCHER

Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, BERTHE Pascal, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, M. CRETEL suppléant de M. SURHOMME, BEAUMONT Joël, DARCIS Philippe, MIANNE Michel, LESCUREUX André, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, LAMOTTE Dominique, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, LEROY Jean-Maurice, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel, M. VAN OOTEGHEM J. Michel, M. JUBERT Patrick, M. VERONT Fabrice, DAMAY Jean-Michel, PINARD Jean-Michel suppléant de M. WABLE Vincent, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, CARON Hubert, CHARLES Gilles, LEVASSEUR Roger, TOURNIQUET Gautier, VIOLLETTE Paul, SZYROKI Jacky, LECONTE Yves-Robert,

● Disposaient d'un pouvoir :

M. BLIN de Mme ROSE, M. DOVERGNE de M. CAPELLE, M. MEGLINKY de Mme RIQUIER, M. NOCHEZ de M. PARENTY

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames ROSE Maryse-Corinne, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, RIHET Anne, RIQUIER Ludivine, DAMAY Lydie, TESTART Laëtitia,
Messieurs CAPELLE Hubert, TEN Franck, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique, WABLE Vincent

OBJET : ZAE DE MOREUIL – REVERSEMENT DE TAXES FONCIERES – COMMUNE DE MOREUIL-CCALN

Rapport de M. Alain DOVERGNE, Président de la CCALN

La commune de Moreuil et l'intercommunalité décident, par délibération concordante, une convention de reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties entre la commune et l'intercommunalité pour les parcelles situées dans la zone d'activité économique.

Ce reversement de fiscalité intervient dans le cadre d'un pacte financier et fiscal afin que l'intercommunalité puisse bénéficier de recettes suffisantes notamment pour financer la compétence Petite Enfance ainsi que le remboursement du prêt.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts ;

Vu les dispositions de la loi du 10 janvier 1980, notamment son article 29 ;

Vu les conclusions de l'étude menée par le cabinet CBG Territoires,

Vu l'avis du groupe de travail Finances du 05 septembre 2022,

Vu la rencontre avec les services de l'Etat du 07 septembre 2022,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 12 septembre 2022,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Moreuil, en date du 27 septembre 2022,

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 54 Mesdames DOUAY Sonia, PATRICE-BOURDELLE Christine, MARCEL Marie-Hélène, PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle, DEMORSY Roselyne, BLIN Monique, MENARD Sergine, Mme RIQUIER, Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, BERTHE Pascal, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, M. CRETEL suppléant de M. SURHOMME, BEAUMONT Joël, DARCIS Philippe, MIANNE Michel, LESCUREUX André, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, LAMOTTE Dominique, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, LEROY Jean-Maurice, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel, M. VAN OOTEGHEM J. Michel, M. JUBERT Patrick, M. VERONT Fabrice, DAMAY Jean-Michel, PINARD Jean-Michel suppléant de M. WABLE Vincent, DÉPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, CARON Hubert, CHARLES Gilles, LEVASSEUR Roger, TOURNIQUET Gautier, VIOLLETTE Paul, SZYROKI Jacky, LECONTE Yves-Robert, M. CAPELLE, M. PARENTY Contre : 2 – Mme ROSE Marie-Corinne, M. BLIN Nicolas) le Conseil Communautaire entérine les articles suivants :

Article 1 : La commune de Moreuil verse à la CCALN un montant de 16 972 euros par an, jusqu'en 2047.

Article 2 : Chaque année, deux représentants de la commune et de l'intercommunalité font un état des lieux de l'évolution de la fiscalité de la zone d'activité. Cet état des lieux est présenté, chaque année, dans le cadre d'un paragraphe du rapport d'orientation budgétaire accompagnant le débat d'orientation budgétaire. Le cas échéant, il peut être proposé une révision par rapport au montant de l'article 1.

Article 3 : En cas de désaccord dans le cadre de la procédure de l'article 2, le montant de l'article 1 s'applique.

Article 4 : Le montant défini à l'article 1 sera versé en deux fois par la commune à l'intercommunalité, en mai et en octobre de chaque année

Article 5 : Autorise le Président, le 1er Vice-Président et le Vice-Président Finances à signer tous documents relatifs à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 29 septembre 2022
à Thennes

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le
30/09/22

Affiché le 30/09/22



Le Président,

Alain DOVERGNE